



Mulhouse, le 3 juin 2026



ALSACE

Convocation au Conseil Académique du SNEP-FSU Alsace

Application du droit syndical dans la fonction publique d'état
(Autorisation spéciale d'absence- **article 13 du décret 82-447 modifié**)

Chère, cher, collègue,

NOM :

PRENOM :

En tant que professeur d'EPS de l'académie de Strasbourg tu es prié(e) de bien vouloir assister aux travaux qui se dérouleront :

**Les lundi 29 et Mardi 30 juin 2026
de 9h à 17h**

À Mulhouse (Rugby Club Mulhouse, 12 rue Pierre de Coubertain)

Cette convocation est à remettre au chef d'établissement.

Pour le SNEP-FSU de Strasbourg, le secrétaire académique

Benjamin MAILLOT

N.B. : Conformément à l'article 13 du décret n°82-447 du 2 mai 1982, une autorisation spéciale d'absence (ASA) est accordée de droit pour une participation à des réunions syndicales sur présentation d'une convocation.

SNEP-FSU

19 boulevard Wallach - 68100 MULHOUSE

☎ 06 89 13 05 41

ENSEIGNEMENT

EDUCATION

RECHERCHE

CULTURE